

Méthode pédagogique :

- Alternance d'apports théoriques et d'études de cas fondés sur des situations concrètes.

Programme :

*PARTIE 1 : Maîtriser les bases essentielles du droit des contrats*

- La définition d'un contrat
- La liberté de contracter
- Les composantes d'un contrat
- Les différents types juridiques de contrat
- Les différentes formes de contrat
- Les effets des contrats et leurs différentes modalités d'exécution
- Les critères économiques et sociaux

La formation du contrat

- Les pourparlers, leur valeur et leurs conséquences
- Les engagements précontractuels
- La responsabilité précontractuelle

La négociation du contrat

- L'offre
- L'acceptation
- La rencontre des volontés
- L'expression du consentement
  - . la manifestation matérielle
  - . la date et le lieu
- Les modes de preuve

La validité du contrat

- Les éléments relatifs aux parties, au contenu du contrat, au consentement

## L'exécution du contrat

- La réalisation de l'objet du contrat
- Le transfert de propriété et de risques
- Le transfert des obligations
- Le vice caché
- La fin du contrat

## L'inexécution du contrat

- L'inexécution partielle
- Le retard d'exécution
- La force majeure
- La mise en demeure
- Les responsabilités et les sanctions

Les grands types de contrats commerciaux.  
La vente commerciale, le mandat commercial, le contrat de distribution, de vente, de publicité, ...

Le risque pénal  
L'infraction et la mise en cause pénale

## *PARTIE 2 : La responsabilité pénale de l'Entreprise et de ses dirigeants*

Les conditions de mise en jeu de la responsabilité de l'entreprise et du dirigeant

- Responsabilité civile ou pénale
- La responsabilité pour ces faits personnels
- La responsabilité pour le fait d'autrui

Les responsabilités du dirigeant dans le cadre des procédures collectives

- Les sanctions civiles
- Les sanctions pénales
- Les sanctions professionnelles

## La responsabilité du chef d'entreprise dans le nouveau code pénal

- Sa responsabilité pénale pour ces faits personnels
- Sa responsabilité pénale du fait d'autrui

## L'exonération de la responsabilité pénale grâce à la délégation

- L'étendue de la délégation
- Conditions et effets de la délégation

## La responsabilité fiscale du dirigeant

- Quant au contentieux fiscal
- Quant au contentieux non fiscal

## L'hypothèse du dirigeant qui s'engage comme caution

- Les problèmes juridiques
- Les problèmes fiscaux

## Incidence de la loi du 13 mai 1996 sur la responsabilité du dirigeant Allègement ou aggravation de sa responsabilité en cas de délit d'imprudence

## *PARTIE 3 : Le règlement des conflits*

### La naissance du conflit

### La solution légale : la justice étatique

- Les conditions de mise en œuvre et le cadre juridique
- Les institutions judiciaires
- Les intervenants : Avocats à la Cour, voués, huissiers, force publique, magistrats / greffiers, experts

### La solution alternative classique : l'arbitrage

- Les conditions de mise en œuvre et le cadre juridique
- Le contexte de l'arbitrage
- Les intervenants : arbitres (provenance, rôle, obligations), centre arbitrage, avocats / conseils

## L'accompagnement vers l'accord volontaire : la conciliation

- Les conditions de mise en œuvre et le cadre juridique
- Les cas de conciliation facultative
- Les cas de conciliation obligatoire
- Les intervenants : conciliateurs (magistrats et autres), commissions de conciliation, bureau de conciliation, avocats / conseils

## L'aide à la recherche d'un accord volontaire : la médiation

- Les conditions de mise en œuvre et le cadre juridique
- Le contexte de la médiation
- Les intervenants : Médiateurs (provenance, rôle, obligations), centres de médiation, avocats / conseils

## INTRODUCTION

Le conseil juridique de l'entreprise, est devenu aujourd'hui de plus en plus, l'un des acteurs les plus importants dans la stratégie de l'entreprise, son rôle c'est développer, d'une personne qui s'engage à réparer les erreurs, a une personne qui s'engage à prévoir et prévenir, à évaluer les risques et imaginer les montages juridiques les plus avantageux pour l'entreprise.

Dans ce projet, on va déterminer -pratiquement et théoriquement- le rôle du juriste dans l'entreprise, qu'il soit interne ou externe.

Ce thème, et considérer l'un des sujet les plus important, dans le domaine de l'entreprise, et spécialement dans la région de Tétouan, qui vit une période économique très importante, dans la quelle l'entreprise doit être totalement prête, pour qu'elle puissent survivre, dans un premier temps, et s'agrandir et se développer dans un deuxième. Pour cela chaque entreprise doit être conscience du rôle important que peut jouer le conseil juridique pour elle.

Tout cela nous poussent a traiter ce sujet on lui devisent comme suite :

## CHAPITRE I : Définition du juriste de l'entreprise (étude théorique)

### 1-les juristes internes

## 2-les juristes externes

### CHAPITRE II : Etude empirique

1. Analyse des entretiens avec les conseils juridiques de l'entreprise
2. analyse des questionnaires distribués sur les entreprises de la région.

### *CHAPITRE I : les juristes de l'entreprise :*

Dans un contexte de concurrence et de mondialisation des affaires le juriste d'entreprise est devenu à notre époque comme un acteur majeur dans la stratégie des entreprises, il représente la conscience de l'entreprise.

Et dans cette relation : juriste/entreprise, on distingue entre deux catégories des juristes : INTERNE – EXTERNE.

#### 1- Le juriste interne :

##### -Définition :

Le juriste interne est un salarié de l'entreprise. Et il est employé le plus souvent par des grandes entreprises ou des groupes multinationaux. Il est alors intégré au sein d'une direction juridique ou rattaché à l'une des directions: ressources humaines, direction financière...

Il est considéré comme le défenseur des intérêts de l'entreprise. Son rôle consiste à prévoir et prévenir et à réparer les imprévus. Il ne juge pas ni ne dit le droit, mais ce dernier est son instrument de travail pour répondre aux objectifs de la société et les protéger. On peut également le dénommer responsable juridique, juriste de contentieux ou bien responsable de service contentieux et recouvrement. Il peut être considéré comme une véritable arme de négociation mais aussi de protection.

En tant que juriste, il peut lui être confié des tâches généralistes mais aussi des missions plus spécialisées selon la taille de l'entreprise.

Il peut assurer les relations extérieures de l'entreprise avec des organismes professionnels ou être en liaison avec des experts ou avocats... et aussi informer sur l'évolution de la législation. Mais la vraie importance du juriste interne pour une entreprise réside dans sa

capacité d'anticipation des difficultés et les solutions qu'il trouve pour sortir d'un problème posé et ceci de la meilleure manière qui soit. Grâce à l'attention qu'il porte à l'évolution de la législation, l'entreprise en question reste continuellement dans un cadre légal et s'adapte en fonction de la conjoncture.

Ainsi, le juriste doit se tenir informé de l'évolution de la législation en droit commercial, droit du travail, droit des contrats, etc. Il a également un rôle de conseil, d'assistance et de prévention auprès de la direction, des responsables opérationnels et de la clientèle. Il peut assurer les relations extérieures de l'entreprise avec des organismes professionnels ou être en liaison avec des experts ou avocats... Ce métier fait donc appel à diverses qualités dont la rigueur mais aussi la faculté de communication.

Avec le développement de problèmes de droit plus spécifiques et la complexité croissante des cas, de nouvelles fonctions sont apparues. C'est pourquoi, le juriste d'entreprise peut aussi être un spécialiste : dans le domaine du droit des contrats ou dans celui de la protection de la propriété industrielle, en droit international ou en droit de l'environnement, etc.

-Les qualités pour être juriste d'entreprise :

Il faut être armé d'une solide formation juridique complétée, dans l'idéal, par une formation commerciale et/ou un diplôme de langue. On estime qu'un juriste est véritablement opérationnel après trois à cinq ans d'expérience professionnelle. Outre la connaissance d'une, voire deux langues étrangères, le juriste doit acquérir un esprit de rigueur, de synthèse et d'analyse. Capacités rédactionnelles, habileté dans les négociations, rapidité, ouverture d'esprit et sens du travail en équipe : telles sont les qualités attendues d'un bon juriste.

## 2 - Les juristes externes

- L'avocat : L'avocat est un indépendant formé à la pratique du droit, qui a choisi pour profession de vous défendre sur le plan juridique, en vous conseillant dans votre vie quotidienne, privée ou professionnelle, et en plaidant pour vous devant les tribunaux. Il est à la fois défenseur et conseiller.

La compétence qu'il a acquise à l'université et parfaite au barreau est quotidiennement enrichie par la pratique qu'il a des problèmes concrets vécus par ses clients et de la façon dont en jugent les tribunaux.

Le métier d'avocat exige un engagement personnel important et une constante remise en question.

Nommé l'avocat-conseil, cette personne est considéré comme le juriste le plus connu par l'entreprise, il intervient dès le début de l'activité et à l'occasion, de chaque décision importante, pour optimiser la gestion, conseiller, assister et préparer la négociation. Il lui est confié des important document et il aura la charge de rédiger les contrats en participant à l'évolution économique de l'entreprise: création de l'entreprise, choix de la forme juridique, assistance dans la vie sociale, participation aux opérations de cession, de rachat, de regroupement, défense en matière fiscale, sociale et par fois même il peut intervenir lors de certaine négociation.

L'avocat reste un partenaire indispensable qui apporte à ses clients des service exceptionnels basé sur la protection du client, mais il est primordial pour un avocat d'acquérir des compétences particulières en plus de l'information continu sur toutes les matières du droit pour réussir ses fonctions et fournir un service de qualité a ses clients.

-Expert comptable :

La loi 15/89 du 08 janvier 1993 réglementant la profession d'Expert Comptable et instituant un Ordre des Experts Comptables a été adoptée et mise en application depuis le 1er janvier 1995.

Cette réglementation professionnelle fait obligation à l'Expert Comptable de respecter des règlements professionnels rigoureux portant essentiellement sur

a- Le professionnalisme

L'expert comptable est un professionnel confirmé. Outre sa formation et son expérience, il apporte à l'entreprise son professionnalisme, c'est-à-dire une démarche rigoureuse dans l'exercice de ses missions.

Parallèlement à l'expression orale, la qualité de la rédaction des notes et des rapports écrits constituera un atout important pour l'entreprise ou pour les tiers. Cette rédaction permettra à toutes les parties intéressées de comprendre sans équivoque l'opinion, les avis et les recommandations de l'expert comptable.

La capacité de communication de l'expert comptable se révélera dans ses rapports avec les dirigeants, l'assemblée générale, avec les services financiers et comptables de l'entreprise, ainsi qu'avec les diverses autorités publiques.

Les actions de communication de l'expert comptable au sein de l'entreprise contribueront à des échanges d'informations et de connaissances et à une perception meilleure des rôles réciproques. La communication faite par un professionnel de la comptabilité du droit et du contrôle facilitera la compréhension des phases de la mission, des techniques mises en œuvre et des conclusions auxquelles il aboutit.

La communication écrite ou orale complétera la valeur professionnelle de la mission en la rendant plus accessible, en avançant des pistes de réflexion, en expliquant les conclusions du rapport et d'une manière générale en dialoguant avec l'entreprise.

## B - L'indépendance

Il faut attacher la plus grande importance à cette qualité d'indépendance, car elle est le fondement de la crédibilité de la profession. Dans leurs missions de "diseurs d'opinion", les experts comptables doivent s'exprimer de manière impartiale, c'est-à-dire en ne favorisant aucun des intérêts en présence.

Cette indépendance d'esprit et de fait doit cependant être accompagnée d'une indépendance d'apparence qui reflète la conception que les différentes personnes intéressées par la lecture du rapport, peuvent avoir de l'impartialité de l'expert comptable dans la formation de son opinion.

Sans indépendance, la crédibilité disparaît et l'opinion exprimée devient sans valeur. L'indépendance apparaît donc comme une condition indispensable du rôle de l'expert comptable aux yeux de tous.



En raison de toutes ces qualités, on ajoutant la grande expérience pratique, les experts-comptables sont reconnus comme les conseillers privilégiés des chefs d'entreprises. Ils les aident à établir leur dossiers économiques et financiers et aussi à donner les arguments pour convaincre leur interlocuteurs : grâce au contrôle des données chiffrées et analyse financière de leur projet.

Un des fondements de la mission de l'expert-comptable repose sur le secret professionnel. Cette obligation légale constitue un atout précieux pour assurer aux chefs d'entreprise un rapport de confiance et une relation à long terme.

L'indépendance de l'Expert-comptable lui permet de conseiller avec objectivité...

Ainsi, il peut fournir à ses clients des avis et conseils impartiaux, adaptés aux problèmes rencontrés et aux objectifs poursuivis.

Enfin, L'EXPERT-COMPTABLE est à côtés des jeunes entrepreneurs tout au long du processus de création de leur entreprise, car, il leur propose un accompagnement adapté pour les premières années d'activité, particulièrement difficiles.

-Le Notaire : Le Notaire peut être considéré comme un garant de l'état de droit ou un arbitre impartial des contrats qu'il reçoit et dont il assure la moralité et la sécurité juridique. Et ce, dans la mesure où il a pour mission d'authentifier - au moyen d'actes inattaquables - les volontés des contractants, d'alimenter les recettes budgétaires de l'état - par des prélèvements des droits d'enregistrement, des impôts et taxes - et de prévenir les litiges ou procès qui en découlent, évitant ainsi l'engorgement des tribunaux et participant, de ce fait, à la moralisation des relations contractuelles.

D'un point de vue socio-économique, c'est un partenaire nécessaire et important de la famille et de l'entreprise. En effet, son rôle est triple :

a- Rôle de conseil :

Au-delà du rôle de rédaction des actes, le notaire peut être un conseiller juridique sur moult questions : droit privé, droit immobilier, droit des affaires, droit des sociétés, droit international privé et aussi sur la fiscalité et la gestion de patrimoine. Il a également pour mission

d'informer, impartialement, les parties sur la portée des engagements qu'elles prennent.

b- Rôle de sécurité et de prévention :

Du fait de la rédaction d'actes juridiques, le notaire est en mesure de prévenir les litiges entre les parties. Il veille sur les documents et actes publics et effectue les diverses formalités fiscales et juridiques; nécessaires à la perfection des contrats selon les dispositions légales. La finalité étant pour les parties de se mettre à l'abri de toute irrégularité vis-à-vis de la législation en vigueur.

c - Rôle de conciliation et de médiation :

Face à un désaccord entre les parties, le notaire est le mieux placé pour chercher et aboutir à des solutions intermédiaires et mettre fin aux divergences à l'amiable.

## **Douze questions à se poser avant de choisir un statut**

**Quelle est la structure idéale pour démarrer ?**

**Dois-je changer de régime matrimonial pour mettre ma famille à l'abri ?**

**Quelle différence entre solo, free-lance et travailleur indépendant ?**

**Que veut dire le terme « profession libérale » ?**

**Puis-je démarrer en association ?**

**Quels sont les inconvénients de l'entreprise individuelle ?**

**Quels sont les différents types de société ?**

**Comment choisir entre SARL, EURL, SA, SAS, SASU ?**

**Qu'est-ce qu'une SARL de famille ?**

**Qui est concerné par la SAS ?**

**Faut-il que j'apprenne la comptabilité ?**

**Qu'est-ce qu'un centre de gestion agréé ?**

**Pourquoi les jeunes entreprises trébuchent**

**Créer son entreprise en ligne**

**Accéder à ce service de votre Bureau virtuel**

**Créateurs : évitez de foncer dans le mur**

- 1. Des besoins financiers sous-estimés**
- 2. Des erreurs stratégiques au départ**
- 3. Des démarches commerciales insuffisantes**
- 4. Un manque d'accompagnement**
- 5. Des tensions entre associés**
- 6. Le profil du créateur inadéquat**

**Les causes de défaillances des jeunes entreprises**

**Mener une étude de marché de A à Z**

**Comment concevoir son enquête ?**

**Réaliser un questionnaire fiable**

**La procédure d'une enquête téléphonique**

**Peut-on croire à ce que répondent les interviewés ?**

**Utiliser internet pour dénicher des informations inédites**

**Devez-vous offrir un cadeau aux enquêtés ?**

**Quatre bonnes raisons de faire un plan marketing**

**Introduction**

- 1. Il définit au mieux votre produit et votre cible**
- 2. Il donne une ligne de conduite**
- 3. Il permet de rectifier le tir**
- 4. Il favorise l'esprit d'équipe**

### **Elaborez votre budget prévisionnel**

**Pourquoi faire un budget**

**Ayez des objectifs précis**

**Impliquez vos managers dans le budget**

**Anticipez les évolutions de coût**

**Elaborez votre budget mois par mois**

**Utilisez votre budget prévisionnel**

### **Réduire son besoin en fonds de roulement**

**Pourquoi réduire votre BFR ?**

- 1. Accordez à vos clients le moins de crédit possible !**
- 2. Obtenez un maximum de traites que vous escompterez**
- 3. Pratiquez le « Dailly » pour les créances non escomptables**
- 4. Posez-vous la question du recours à l'affacturage**
- 5. A l'étranger, faites-vous payer par crédit documentaire**
- 6. Encaissez vite vos ventes à l'export grâce au crédit acheteur**
- 7. Financez vos marchés publics par des outils spécifiques**
- 8. Réglez vos fournisseurs aussi tard que vous le pouvez**

**9. Ramenez vos stocks au plus bas niveau raisonnable**

**10 Faites de tous vos salariés des agents réducteurs de BFR**

**Votre BFR dépend de votre métier**

**"Vos ventes explosent ? Votre BFR aussi !"**

### **Aides à la création : les principaux dispositifs**

**Les aides : un sérieux coup de pouce**

**1. Aides financières à la création d'entreprise**

**2. Aides fiscales à la création d'entreprise**

**3. Aides aux femmes**

### **Protection sociale, fiscalité : les bonnes options**

**Introduction**

**Pour des raisons familiales, j'aimerais garder une protection sociale de salarié. Est-ce possible ?**

**Si je suis dirigeant de mon entreprise, aurai-je droit aux Assedic ?**

**Qu'est-ce que le portage salarial ?**

**Quelles précautions prendre si l'on souhaite se faire porter ?**

**Un retraité qui crée une entreprise continue- t-il à cotiser pour sa retraite ?**

**Peut-on continuer à toucher les Assedic pendant les premiers mois d'activité ?**

**Si je démissionne pour créer ma boîte, et que mon projet capote, aurai-je droit au chômage ?**

**Puis-je créer mon entreprise tout en restant salarié ?**

**Comment choisir entre impôt sur le revenu (IR) et impôt sur les sociétés (IS) ?**

**Que signifient les sigles BIC et BNC ?**

**Qu'est-ce que le régime de la micro-entreprise ?**

**Serai-je exonéré d'impôts la première année d'exercice ?**

**Puis-je prendre un congé ou passer à temps partiel pour créer mon entreprise ?**

**Si je reste salarié en créant ma boîte, vais-je cotiser deux fois ?**

**Quelle rémunération pour les dirigeants ?**

**Les différentes rémunérations possibles**

**Les autres compléments de rémunération**

**Quelle est la structure idéale pour démarrer?**

**Vous songez à vous installer à votre compte ou à créer votre entreprise ? Voici une première approche simplifiée pour vous aider à prendre la bonne direction.**

Il n'existe pas de structure idéale. Chacune présente des avantages et des inconvénients à discerner. Pour un petit projet nécessitant peu d'investissements : l'entreprise individuelle apporte une grande simplicité de gestion.

Si vous avez dès le départ des ambitions de développement : une structure en société vous apportera plus de solidité, de flexibilité et de crédibilité.

**Dois-je changer de régime matrimonial pour mettre ma famille à l'abri ?**

**Vous songez à vous installer à votre compte ou à créer votre entreprise ? Voici une première approche simplifiée pour vous aider à prendre la bonne direction.**

Si vous êtes marié sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, vous avez en effet intérêt à changer de régime matrimonial. Car, dans ce régime, tous les biens communs, c'est-à-dire ceux que vous avez acquis après le mariage avec vos revenus et ceux de votre conjoint, sont exposés. L'idéal est d'adopter un régime de séparation de biens pour mettre à l'abri les revenus de votre conjoint et les biens acquis grâce à ces revenus. Le changement de régime matrimonial n'est possible qu'au bout de deux années de mariage. Renseignez-vous auprès de votre notaire.

### **Quelle différence entre solo, free-lance et travailleur indépendant?**

Ces trois termes sont utilisés couramment pour désigner un professionnel pratiquant seul, en toute indépendance, un métier traditionnellement exercé en tant que salarié : consultant, informaticien, formateur, graphiste, traducteur... Ce professionnel prospecte une clientèle d'entreprises (ses « donneurs d'ordre »), définit avec elle sa mission et réalise ensuite celle-ci sous sa propre responsabilité. Il poursuit souvent son activité en entreprise individuelle, mais peut aussi créer une société (EURL, par exemple), recourir à une société de portage ou bénéficier de certains statuts particuliers (pigiste, formateur occasionnel...).

Le terme de « travailleur indépendant » est généralement utilisé par les caisses d'assurances sociales pour désigner le statut social de l'entrepreneur individuel, quelle que soit son activité et par opposition au statut de travailleur salarié

### **Que veut dire le terme « profession libérale » ?**

Sont visées par cette terminologie les professions dans lesquelles l'activité intellectuelle joue le principal rôle. On distingue deux

grandes catégories de professions libérales : celles qui sont dites « réglementées » et les autres. Les premières sont connues : il s'agit des professions médicales (médecins, infirmiers...), juridiques (avocats, notaires...), techniques (architectes, géomètres...). Leurs membres doivent respecter des règles déontologiques strictes et sont soumis au contrôle d'instances professionnelles (ordre, chambre ou syndicat). Les autres professions libérales regroupent celles qui ne sont ni commerciales, ni agricoles, ni artisanales, ni industrielles et qui n'entrent pas dans la catégorie des professions libérales réglementées. Il s'agit des consultants, des traducteurs, des formateurs, etc.

### **Puis-je démarrer en association ?**

Tout dépend de vos motivations. Si vous souhaitez défendre une cause, aider des personnes en difficulté, développer dans votre quartier des activités sportives, artistiques et culturelles, la création d'une association sans but lucratif peut être envisagée. Mais si, comme la majorité des créateurs, vous souhaitez répondre à des besoins solvables et réaliser des profits pour les partager entre les associés, l'association ne présente aucun intérêt !

### **Quels sont les inconvénients de l'entreprise individuelle ?**

Contrairement aux sociétés, l'entreprise individuelle n'a pas de personnalité juridique propre. Vous et votre entreprise ne formez qu'une seule et même personne. Votre responsabilité est donc illimitée, vos patrimoines personnel et professionnel étant juridiquement confondus. Une mesure récente vous permet toutefois de protéger votre résidence principale en établissant, devant notaire, une déclaration d'insaisissabilité. Si vous êtes marié(e), du fait de la confusion des patrimoines, votre régime matrimonial est également à considérer.

### **Quels sont les différents types de société ?**

Il existe deux types de sociétés :



- celles qui ont pour objet d'exercer une activité professionnelle ; les plus utilisées sont l'EURL, la SARL, la SA et la SAS
- celles qui ont pour objet de faciliter l'exercice de l'activité de leurs membres ; on retrouve dans cette catégorie, entre autres, le GIE, les coopératives d'artisans et de commerçants, et les sociétés civiles de moyens.

### **Comment choisir entre SARL, EURL, SA, SAS, SASU ?**

Contrairement aux idées reçues, on ne commence pas par créer une structure juridique, dans laquelle on exercera une activité, mais on part de l'analyse économique du projet, pour lequel on adapte un cadre légal. Le type de société s'impose donc souvent de lui-même... Il existe néanmoins deux types de critères :

- des critères objectifs : montant minimal du capital social exigé pour chaque type de société, mode de fonctionnement de l'entreprise, statut social et fiscal des dirigeants...

- des critères subjectifs : crédibilité de l'entreprise, image de marque, perspectives de développement...

### **Qu'est-ce qu'une SARL de famille ?**

En principe, une SARL n'a pas le choix de son régime fiscal : ses bénéfices sont obligatoirement soumis à l'impôt sur les sociétés. Cependant, lorsqu'une SARL est constituée entre les membres d'une même famille, les associés peuvent opter pour le régime fiscal des sociétés de personnes (impôt sur le revenu). C'est ce qu'on appelle une « SARL de famille ». Il ne s'agit pas d'une forme particulière de société mais d'une option fiscale.

### **Qui est concerné par la SAS ?**

La société par actions simplifiée (SAS) concerne les créateurs d'entreprises à fort potentiel de développement, désireux d'adopter une structure à la fois rassurante pour des investisseurs potentiels et dotée

d'une grande souplesse au niveau de son fonctionnement. En créant une SAS, les associés disposent d'une grande liberté pour aménager les statuts en fonction de leurs contraintes spécifiques, en particulier en ce qui concerne les processus de décision et de contrôle. Mais ils doivent la doter d'un capital minimal de 37 000 euros - la moitié devant être libérée au moment de la création - et faire appel à un commissaire aux comptes. Micro-entrepreneurs s'abstenir ! La société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) est une SAS qui ne compte qu'un seul associé, lequel peut ainsi garder la maîtrise totale de son activité.

### **Faut-il que j'apprenne la comptabilité ?**

**Vous songez à vous installer à votre compte ou à créer votre entreprise ? Voici une première approche simplifiée pour vous aider à prendre la bonne direction.**

C'est naturellement préférable. Si vous n'avez aucune connaissance en gestion et en comptabilité, suivez, au minimum, une formation d'initiation, et, si vous optez pour un régime réel d'imposition, faites tenir vos comptes par un expert-comptable.

### **Qu'est-ce qu'un centre de gestion agréé ?**

**Vous songez à vous installer à votre compte ou à créer votre entreprise ? Voici une première approche simplifiée pour vous aider à prendre la bonne direction.**

Les centres de gestion agréés (CGA) sont des associations créées sur l'initiative d'experts-comptables, de syndicats professionnels ou de chambres consulaires pour assister les entreprises commerciales et artisanales en matière de gestion. Ils peuvent tenir la comptabilité de leurs adhérents s'ils sont habilités par l'administration fiscale. Les associations de gestion agréées (AGA) ont un rôle similaire pour les professions libérales avec un objectif plus spécifique : les encourager

à développer l'usage de la comptabilité. L'adhésion à un centre (ou à une association) de gestion agréé, qui coûte entre 100 et 200 euros par an environ, permet, lorsque l'on est soumis à l'imposition sur le revenu, de bénéficier d'avantages fiscaux, et notamment d'un abattement de 20 % sur le bénéfice imposable.

Les nouveaux adhérents sont dispensés de pénalités s'ils révèlent spontanément au fisc les erreurs ou inexactitudes que comporte leur déclaration dans les trois mois suivant leur adhésion.